



RÉFLEXIONS APRÈS DÉMISSION

C'est édifiant de voir le portrait que l'on dresse, au gouvernement, de M. Gaymard, et d'entendre les conclusions que l'on tire sur cette lamentable affaire. Ça en dit très long sur la considération que la France d'en haut nous porte, nous la France ... d'à côté.

Vouloir se loger pour 14000 euros par mois aux frais des contribuables, pendant qu'il engrange 2500 € de loyer de son propre appartement ? Une maladresse, mon bon!

Exiger des français 60 000 euros pour rénover un duplex de 600 m2 et autres frais d'agence et d'installation? Une erreur de jeunesse, on va pas en faire un flan tout de même! Et puis, les règles étaient floues d'abord... et puis il n'a tué personne , ...lui.

Les mensonges? Mais non voyons, vous n'y êtes pas : mauvaise communication!

L'indignation du public et de la presse? Des chiens enragés, ma bonne dame, c'était effrayant! Ils l'auraient lynché, s'ils avaient pu!

Vous vous rendez compte, ils ont même publié les prénoms de ses huit enfants ! Huit enfants, ... un bon père de famille, bon catholique croyant !

Gaymard ? Un homme courageux, travailleur et respectable, maladroit certes, mais profondément honnête. Nous le voyons partir avec beaucoup d'émotion et de regret, et nous lui conservons notre amitié, notre confiance et notre respect, aujourd'hui et demain.

Quant aux français, nous les assurons de notre plus profond mépris, aujourd'hui comme bien sûr demain!

(Auteur anonyme)

TOUT VA BIEN !

Aujourd'hui :

Je ne parlerai pas d'Hervé Gaymard. Ni de ses huit enfants, ni de ses problèmes de logements.

Ni des caprices de sa femme [qui croit qu'un cunnilingus est un nuage de pluie. Huit enfants.] [Philotée, Bérénice, Thaïs, Amédée, Eulalie, Faustine, Jérôme-Aristide et Angélico] [Tu crois que je déconne ? Vérifie].

Donc je ne dirai rien sur son appartement de six-cents mètres carrés dans le huitième, ni sur le loyer de 14000 euros, ni sur son maître d'hôtel, ni sur son cuisinier personnel, ni sur sa gouvernante, et encore moins sur ses deux femmes de ménage.

Ces 14000 euros, j'en connais quelques-uns (moi le 1^{er}) qui seraient ennuyés de devoir les sortir tous les ans pour se loger. Lui, c'est tous les mois.

Ne rigole pas, c'est toi qui paye.

T'as pas compris ?

Je te fais un [dessin](#) ← cliquez ici

Je ne parlerai pas des conneries du Crédit Lyonnais. Ils ne sont plus à une près. Ni de l'addition de l'affaire Executive Life, quelques 600 000 000 de dollars.

Ne rigole pas, c'est toi qui paye [dans les trente euros par contribuable] [oui, rien que pour ça].

T'as pas compris ?

Retourne voir le [dessin](#).

C'est drôle, j'ai mal à la tête, ... faut que je prenne un anal-gésique.

La Dépêche du Midi le 08.03.2005 – Edition Tarn et Garonne

FORMATION PROFESSIONNELLE ET DÉRAPAGE PATRONAL

MONTAUBAN : EXPERT COMPTABLE ET MAUVAIS PAYEUR

La jeunesse en quête de formation dans le but d'intégrer le marché du travail a bien du courage. Notamment lorsqu'elle croise la route d'employeurs pour qui visiblement, l'avenir de ces jeunes ne pèse pas lourd. Bien que peu nombreux, ces profiteurs du système existent... Des employeurs qui, dans le cadre des contrats de qualification (aujourd'hui nommés contrats de professionnalisation), bénéficient d'exonérations de charges pour mettre le pied à l'étrier de ces jeunes en quête de formation, mais qui, au final, ne jouent pas le jeu. «Tous les employeurs ne sont pas comme cela », assure fort justement Isabelle Grave de Forma Sup 82, organisme qui assurait la formation théorique d'Aurélie au moment où cette jeune femme a intégré, en contrat de qualification, le cabinet d'expertise comptable «AECI Euro Compta ». Ce cabinet montalbanais a depuis été condamné à plusieurs reprises (le dernier jugement date du 3 mars) pour n'avoir pas réglé le salaire des jeunes qu'il accueillait en formation. Probablement «un cas isolé » comme l'assure Forma Sup, mais un cas d'école à coup sûr. Le non-paiement du personnel, et a fortiori des stagiaires, semble ici avoir été érigé en mode de gestion.

LA DIRECTION DU TRAVAIL SANS RÉACTION

Aurélie, Émilie, Angélique et Silham ont été embauchées sous contrat de qualification ou en CDI par ce cabinet d'expertise comptable. Mais elles n'ont jamais été payées. Euro Compta a été systématiquement condamné par le conseil des Prud'hommes à régler ces salaires. Malgré ces jugements, une partie des sommes dues restent encore à recouvrer. «Le 17 novembre 2004, raconte également Aurélie, EDF et France Telecom ont coupé leurs services pour factures impayées. Nous n'avions plus de chauffage, plus d'ordinateurs, plus de lumières et plus de téléphones. Nous sommes restés plusieurs jours sans nouvelles, sans directives ». Aurélie qui avait d'ailleurs eu, le 16 décembre dernier, la surprise de constater le changement des serrures des bureaux, l'empêchant ainsi de prendre son travail. Contactée par ses soins, la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) n'a jamais réussi à faire respecter le droit dans cette enceinte. Hier, nous avons également tenté de joindre la DDTEFP qui valide ce type de contrats. Mais malgré nos fréquentes tentatives, aucun interlocuteur n'a pu être entendu.

Quant à Jean-Pierre Cogoreux, le responsable montalbanais d'Euro Compta, il admet n'avoir pas payé ses stagiaires «car elles étaient incompetentes », affirme-t-il, oubliant au passage l'esprit même du contrat qu'il avait signé avec ces stagiaires censés être formés par ses soins, méprisant également le droit du travail, sans parler d'un manque de chances récurrent, Euro Compta ayant embauché, non pas une, mais quatre jeunes femmes incompetentes en l'espace de quelques mois. Mis face à ses contradictions, J.-P Cogoreux reconnaît tout de même que «ce n'est pas très élégant » de jouer ainsi avec l'existence de ces jeunes.

Espérons simplement que la DDTEFP évincera ce type d'employeur de ses dispositifs d'aide à l'emploi. En tout cas, pour les organismes de formation, c'est déjà fait : « On peut toujours se faire avoir », reconnaît Martine Montaut du centre de formation consulaire, «mais dans ce cas, l'employeur est définitivement rayé de nos listings » « Si ca doit se reproduire, explique encore Isabelle Grave, il ne faut surtout pas que le jeune perde le lien avec la seconde partie du contrat liée à la formation ».

Les jeunes filles ainsi abusées , qui ont été obligées de trouver un employeur plus sérieux, espèrent surtout «être les dernières » à tomber dans le panneau d'Euro Compta.

Pierre MAZILLE (La Dépêche du Midi le 08.03.2005)

CES CHÔMEURS, TOUS DES FAINÉANTS !

Face à des problèmes qu'on ne sait ou qu'on ne veut résoudre, une technique consiste à trouver un bouc émissaire pour lui faire porter le chapeau et ainsi échapper à ses responsabilités et/ou à son incompetence. La méthode est vieille comme le monde, mais elle fonctionne toujours. Ainsi en est-il des conséquences du chômage que certains hommes politiques et chefs d'entreprises, ardents partisans de l'ultralibéralisme, voudraient faire supporter aux premiers concernés, les chômeurs, qui seraient alors tenus pour responsables de leur propre sort.

Dessin de Cabu



En démocratie, chacun est en droit d'exprimer son opinion. Les libéraux et les ultralibéraux sont libres d'avancer leurs convictions sur le sujet qui nous intéresse même si nous ne partageons pas leurs vues. Mais leurs discours ne passent plus quand ils assènent des contrevérités pour étayer leurs thèses. Ainsi, régulièrement, voit-on fleurir dans la presse des déclarations réductrices sur le thème du chômage ; les uns laissent entendre que les chômeurs sont des "fainéants", que nombre d'entre eux vivent au crochet de ceux qui travaillent ; les autres affirment que le système d'assurance chômage leur est trop favorable et que des centaines de milliers d'emplois ne sont pas pourvus dans notre pays.

Il ne faut pas jouer avec les mots et moins encore avec les maux

"Il faut remettre la France au travail" martelait Jean-Pierre Raffarin peu de temps après sa nomination à Matignon. Sous-entendait-il que les Français, tous les Français et pas seulement les chômeurs, traînent des pieds pour aller bosser ?

Mais les "bonnes" intentions se heurtent souvent à la réalité d'une situation moins reluisante. En décembre dernier, l'Insee annonçait que la France avait perdu 67.000 emplois en 2003 (une première depuis 10 ans) et, aujourd'hui, le taux de chômage est à 10%. La faute à qui, aux Français travailleurs ou chômeurs ?

Ceci démontre bien qu'en matière de chômage, il ne faut pas jouer avec les mots et moins encore avec les maux de celles et ceux qui se retrouvent du jour au lendemain sans emploi. Il convient ici d'évoquer quelques vérités qui sont toujours bonnes à rappeler à ceux qui nous gouvernent et aux autres qui pensent que beaucoup de chômeurs s'accommodent de leur situation et s'y complaisent même.

Dans la population des demandeurs d'emploi, il y a certainement quelques milliers de "chômeurs professionnels", quelques milliers d'individus qui profitent du système. Admettons-le ! Mais leur proportion est sans doute comparable à celle des patrons indécents, des entrepreneurs filous et autres escrocs qui sévissent dans les rangs des dirigeants d'entreprises, des professions libérales, des commerçants ou des artisans (et j'allais dire des hommes politiques !)...

Les magouilles du patronat responsables des déficits sociaux

Seulement voilà, la marche de manœuvre du "chômeur professionnel" est étroite. Après avoir épuisé son allocation chômage (qui lui est aujourd'hui versée pour une durée maximale de 23 mois), il devra se contenter de l'ASS ou du RMI pour survivre. "L'escroquerie" porte alors sur la somme de 400 euros par mois (2.600 francs). Les donneurs de leçon de tout poil réussiraient-ils, eux, à survivre avec ce revenu de misère ? En tous cas ils ne se payeront pas des duplex de 600 m² avec ça ! Nous ne rentrerons pas ici dans le détail des abus de biens sociaux, des détournements de fonds, des stock-options, des fausses factures, des frais fictifs, des avantages en nature, des paiements de la main à la main, des parachutes en or, des petits arrangements comptables... qui s'offrent aux dirigeants d'entreprise, aux professions libérales, aux commerçants et autres artisans (et j'allais ajouter des hommes politiques, ... mais bon !) indécents. L'escroquerie peut alors porter sur des milliers, des centaines de milliers, des millions ou des milliards d'euros.

Si nous partons du principe que la proportion "d'escrocs notoires" est sensiblement la même dans toutes les classes de la société française, il est certain que les chômeurs ne sont pas les mieux placés pour en tirer le plus de profit.

Par ailleurs, une part non négligeable du déficit des systèmes de protection sociale (assurance-maladie, assurance-chômage) est générée par les dissimulations de toutes natures (notamment le travail au noir) fomentées par des entrepreneurs, des professions libérales, des commerçants et des artisans peu scrupuleux. Dans un même ordre d'idées, ces "indélicats" peuvent aussi dissimuler par le biais de "petits" arrangements (pour ne pas parler de grosses magouilles) des sommes considérables aux yeux du fisc. Mais c'est une autre histoire...

Ceci étant précisé, revenons aux vérités qu'il convient ici de rappeler.

Chômeur, un statut enviable ?

Dans une société hiérarchisée et organisée autour du travail, le fait d'en être privé est vécu pour la très grande majorité d'entre nous comme un traumatisme. Des centaines de milliers de chômeurs se retrouvent sur le carreau pour des raisons souvent dictées par la spéculation boursière et l'appât du gain d'une classe dirigeante. Et puis, il ne faut surtout pas occulter la réalité financière du "statut" de demandeur d'emploi relevant du régime d'assurance-chômage. Elle est marquée par une forte dégradation de son pouvoir d'achat. Pris en charge par l'Assedic, le chômeur n'est indemnisé qu'à hauteur de 57% de son salaire brut. Mais laissons parler les chiffres.

Une personne qui percevait un salaire brut de 1.500 euros par mois (soit 1.200 euros nets) touche une allocation chômage d'environ 860 euros. Le manque à gagner mensuel s'élève donc à 340 euros, ou encore à 4.080 euros sur un an, soit 26.520 francs. Rares sont ceux qui peuvent se satisfaire d'une telle dégradation de leur revenu.

Mais parfois, convenons-en, le chômage peut être vécu par celui qui s'y retrouve comme une période de répit dans une vie professionnelle qui laisse peu de temps pour soi. La vie est belle ! On se "laisse vivre" pendant un mois ; on en profite pendant deux mois... Au sixième mois d'inactivité, on commence à tourner en rond. Au bout d'un an, le doute s'installe... Au bout de deux ans, on appartient à la classe peu enviable des "chômeurs de longue durée" et on bascule dans les minima sociaux, sous réserve d'y avoir accès. Donc dans le meilleur des cas le chômeur perçoit 400 euros par mois (2.600 francs), au titre de l'ASS ou du RMI. Dans le pire, le chômeur ne perçoit pas un centime (si la rémunération de son concubin ou de sa concubine, de son mari ou de son l'épouse dépasse un certain seuil).

Bien évidemment, cette démonstration ne saurait à elle seule refléter les dures réalités du "statut" de chômeur. Pour autant, il serait bon que celles et ceux qui stigmatisent les demandeurs d'emploi "profiteurs" prennent en compte un postulat qui s'impose d'évidence : le chômage, rares sont ceux qui y aspirent, encore plus rares sont ceux qui en "profitent" et s'y complaisent.

Yves BARRAUD

Pour ActuChomage.org

[Retour au texte](#)



dessin de Dran